



L'AUTRE REGARD

Association déclarée

Siège social : 2 SQUARE DE LA RANCE

35000 RENNES

348.333.063

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

À l'Assemblée Générale de l'association L'AUTRE REGARD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'AUTRE REGARD relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association L'AUTRE REGARD à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode : Application d'un nouveau règlement comptable » page 8 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement comptable ANC n°2022-06 lié à la modernisation des états financiers, et modifiant le règlement ANC n°2014-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association L'AUTRE REGARD à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.



Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES, le 20 Mai 2026
Le Commissaire aux comptes

INITIA, représenté par
Jérémy LECUÉ

Signé par Jeremy Lecué
Le 21 mai 2026

doc_b7qm
tx_dKQ8KxDZqe4M

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	12 807	11 105	1 702	4 264	2 562	60.09
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	99 158	92 051	7 107	12 841	5 734	44.65
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	3 642		3 642	3 642		
	Total I	115 607	103 156	12 450	20 746	8 296	39.99
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	85 615		85 615	47 869	37 746	78.85
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	75 219		75 219	143 899	68 680	47.73
	Charges constatées d'avance (2)	14 781		14 781	13 134	1 647	12.54
	Total II	175 615		175 615	204 902	29 287	14.29
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		291 222	103 156	188 065	225 648	37 583	16.66

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	88 773	101 932	13 159	12.91
	Autres				
	Report à nouveau	108 565	59 673	48 891	81.93
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	36 206	62 050	25 844	41.65
	Situation nette (sous total)	55 998	19 792	36 206	182.93
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	26 650	26 650		
	Total I	29 347	6 859	36 206	527.88
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	1 229	10 431	9 202	88.22
	Total II	1 229	10 431	9 202	88.22
	Provisions pour risques				
DETTE (1)	Provisions pour charges	30 708	45 763	15 054	32.90
	Total III	30 708	45 763	15 054	32.90
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
DETTE (2)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	28 967	21 165	7 802	36.87
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	156 509	141 431	15 077	10.66
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	185 476	162 596	22 880	14.07
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		188 065	225 648	37 583	16.66

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	369 405	18 270	351 135	NS
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	468 293	434 453	33 840	7.79
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 250		1 250	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 054	310 988	295 934	95.16
Utilisations des fonds dédiés	9 202	19 111	9 909	51.85
Autres produits	1 453	9 493	8 040	84.70
Total I	864 657	792 315	72 342	9.13
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	116 907	113 593	3 314	2.92
Aides financières	8 000	10 000	2 000	20.00
Impôts, taxes et versements assimilés	38 999	33 898	5 102	15.05
Salaires et traitements	506 905	476 362	30 543	6.41
Charges sociales	222 136	204 350	17 786	8.70
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 922	13 325	4 403	33.04
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés		6 123	6 123	100.00
Autres charges	61	139	78	56.25
Total II	901 931	857 790	44 140	5.15
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	37 274	65 476	28 202	43.07

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Voir l'attestation

GEIREC

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024		Ecart N / N-1	
			12		Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		1 068		3 560	2 492	70.01
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		1 068		3 560	2 492	70.01
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		1 068		3 560	2 492	70.01
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		36 206		61 916	25 709	41.52
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion				135	135	100.00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI				135	135	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				135	135	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		865 724		795 875	69 850	8.78
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		901 931		857 925	44 006	5.13
5. EXCEDENT OU DEFICIT		36 206		62 050	25 844	41.65

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	9 400	12 558	3 158	25.15
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	9 400	12 558	3 158	25.15
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	9 400	12 558	3 158	25.15
TOTAL	9 400	12 558	3 158	25.15

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	9
Tableau de variation des fonds propres	10
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Evaluation des immobilisations corporelles	11
Evaluation des amortissements	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	12
Valorisation des contributions volontaires	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 188 065.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 864 656.55 Euros et dégageant un déficit de 36 206.30- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes ont été arrêté le 18 mai 2026 par le Conseil d'Administration.

OBJET SOCIAL

L'Autre Regard a pour mission de favoriser l'épanouissement, l'entraide mutuelle et la réadaptation sociale, psychologique et culturelle des personnes qui ont connu ou connaissent des difficultés d'ordre psychique. Elle oeuvre également pour faciliter l'accès et le maintien à une vie autonome.

L'Autre Regard veille à promouvoir la représentation des usagers en santé mentale dans toutes les instances départementales et régionales où leur présence pourrait être instituée et à les y préparer par une formation adéquate.

L'association met en oeuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs.

En 2025, les activités de l'association comprennent notamment le projet jardin, le projet photo et le projet théâtre.

Les ressources de l'Association proviennent des cotisations des adhérents, des dons, des souscriptions, du produit des manifestations organisées à son profit, de la participation financière de certaines activités, de toutes autres ressources ou subventions qui pourraient lui être attribuées.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et suivants relatifs au plan comptable général modifié applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode : Application d'un nouveau règlement comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n°2014-03.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation, appliqué de manière prospective, conformément aux dispositions du Plan comptable général.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements de comptes non significatifs.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'incidence sur les méthodes d'évaluation, mais se traduit par des évolutions de présentation des états financiers, conformément aux nouveaux modèles définis par le règlement.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 807		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 862		
Installations générales agencements aménagements divers	27 018		
Matériel de transport	39 277		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 376		627
TOTAL	98 532		627
Prêts, autres immobilisations financières	3 642		
TOTAL	3 642		
TOTAL GENERAL	114 980		627

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			12 807	12 807
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 862	3 862
Installations générales agencements aménagements divers			27 018	27 018
Matériel de transport			39 277	39 277
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	29 002	29 002
TOTAL		0	99 158	99 158
Prêts, autres immobilisations financières			3 642	3 642
TOTAL			3 642	3 642
TOTAL GENERAL		0	115 607	115 607

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	8 543	2 562		11 105
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 803			3 803
Installations générales agencements aménagements divers	18 182	4 333		22 515
Matériel de transport	39 277			39 277
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 429	2 027		26 457
TOTAL	85 691	6 360		92 051
TOTAL GENERAL	94 234	8 922		103 156

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 562				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 333				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 027				
TOTAL	6 360				
TOTAL GENERAL	8 922				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	101 932			13 159	88 773
Report à nouveau	59 673-			48 891	108 565-
Excédent ou déficit de l'exercice	62 050-	62 050	36 206-		36 206-
Situation nette	19 792-		207 241	243 447	55 998-
Fonds propres consommables	10 431			9 202	1 229
Provisions réglementées	26 650				26 650
TOTAL I	17 290	62 050	36 206-	71 252	28 118-

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	26 650				26 650
TOTAL	26 650				26 650

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	45 763		15 054		30 708
TOTAL	45 763		15 054		30 708
TOTAL GENERAL	72 413		15 054		57 358
Dont dotations et reprises d'exploitation			15 054		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 642	3 642	
Personnel et comptes rattachés	288	288	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28	28	
Débiteurs divers	85 299	85 299	
Charges constatées d'avance	14 781	14 781	
TOTAL	104 038	104 038	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	28 967	28 967		
Personnel et comptes rattachés	32 019	32 019		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	107 850	107 850		
Autres impôts taxes et assimilés	16 639	16 639		
TOTAL	185 476	185 476		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	4 à 5 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciel	Lineaire	5 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	28 366
Total	28 366

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 401
Dettes fiscales et sociales	48 898
Total	54 298

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	14 781
Total	14 781

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	8
Total	10

Valorisation des contributions volontaires

Sur l'année 2025, l'association l'Autre Regard a reçu des contributions volontaires en nature de 470 heures. Ces heures sont valorisées au SMIC à hauteur de 9 400 €.

